

INFO-PARENTS

RENTÉE SCOLAIRE 2024-2025



Fête de la rentrée

Le 3 septembre prochain aura lieu la fête de la rentrée scolaire, de 8 h 05 à 11 h 30, sur la cour de l'école. Tous les parents sont les bienvenus à accompagner leur(s) enfant(s).

Pour le préscolaire, les parents doivent obligatoirement accompagner leur enfant sur la cour selon l'horaire qui vous a été envoyé par la poste.

De plus, avant la rentrée scolaire, le titulaire de votre enfant prendra un premier contact avec vous par courriel ou par téléphone pour vous donner quelques précisions sur la fête de la rentrée et comment votre enfant pourra le retrouver sur la cour.

Dates à retenir

- 29 août 2024 – Rencontre de parents préscolaire
- 3 septembre 2024 – Rentrée scolaire
- 10 septembre 2024 – Rencontre de parents primaire
- 11 et 12 septembre 2024 – Photos scolaires
- 17 septembre 2024 – Assemblée générale des parents
- 24 septembre 2024 – Journée pédagogique



DANS CE NUMÉRO

À SAVOIR

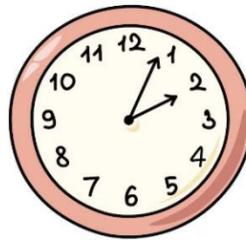
- Horaire de l'école
- Absences et retards
- Changement de transport en fin de journée
- Où trouver mon autobus
- Portail parent Mozaïk
- Photos scolaires



SAVOIR

Horaire de l'école

Accueil sur la cour (marcheurs et autobus) 8 h 00 à 8 h 05
Dîner 11 h 42 à 13 h 02
Départ fin de journée 15 h 20 à 15 h 30



Absences et retards

Absences :

Lorsque votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de toujours motiver l'absence avant 8 h 30. Vous pouvez motiver l'absence par le portail parent ou en laissant un message vocal au secrétariat et au service de garde (si votre enfant est inscrit) en mentionnant son nom, son groupe ainsi que le motif de l'absence.

Retards :

Si votre enfant est en retard le matin, il doit se présenter par la porte du secrétariat et motiver son retard. Veuillez noter que chaque retard est comptabilisé au dossier de votre enfant. Lorsque votre enfant a un rendez-vous le matin, nous vous demandons de motiver son retard en communiquant avec le secrétariat.



Les photos scolaires auront lieu les 11 et 12 septembre prochain.

Un horaire vous sera envoyé selon le groupe de votre enfant.

MÉDIAS

Portail parents

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous inscrire sur le Portail parents dès maintenant en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

C'est par ce portail que vous aurez accès à toute l'information comme les bulletins, les états de compte, l'horaire, et le formulaire d'inscription en période d'inscription/réinscription pour l'année suivante. De plus, nous vous encourageons à motiver les absences de votre enfant par cet endroit.

Pour obtenir de l'aide pour la création du compte, cliquez sur le lien ci-dessous.

<https://sites.google.com/cssamares.qc.ca/mozaik-portail-csss/portail-parents?authuser=0>

Site internet

Plusieurs informations concernant notre école se retrouvent sur notre site internet, notamment la liste du personnel de l'équipe-école, le code de vie, le plan de lutte, le projet éducatif ainsi que des articles faits par les enseignants concernant les activités pédagogiques, les sorties scolaires, les réussites et découvertes que les élèves ont faites au cours des derniers mois.

<https://berneche.csssamares.gouv.qc.ca>

Changement en fin de journée

Pour une raison de sécurité, aucun changement de transport en fin de journée ne sera accepté après 13 h 30, à moins d'une situation d'urgence.

De plus, veuillez noter que nous ne prenons aucun changement entre le service de garde et les marcheurs en fin de journée.

Le départ des élèves marcheurs ainsi que les élèves inscrits au service de garde se font au même moment, soit après le départ des autobus.

Où trouver mon autobus ?

Vous pouvez trouver l'autobus de votre enfant en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://csssamares.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/transport-scolaire/trouver-mon-autobus/>

Pour faire corriger, modifier ou ajouter une adresse de transport, une adresse courriel ou un numéro de téléphone, veuillez communiquer avec le secrétariat.

En période de rentrée scolaire, l'élève devrait se rendre à l'arrêt au moins 10-20 minutes d'avance et être bien visible pour la conductrice ou le conducteur. Durant le reste de l'année, l'élève doit être à son arrêt au moins 5 minutes d'avance.

Pour nous suivre sur notre page Facebook

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61556259484054>

